


AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <i>African Commission on Human & Peoples' Rights</i>		UNIÃO AFRICANA <i>Commission Africaine des Droits de l'Homme & des Peuples</i>
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 / 441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: au-banjul@africa-union.org ; Web: www.achpr.org		

RAPPORT D'ACTIVITÉ INTERSESSION

(NOVEMBRE 2019 – JUILLET 2020)

DU

COMMISSAIRE SOLOMON AYELE DERSSO

EN TANT QUE

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES ;

MEMBRE DE LA COMMISSION AFRICAINE ;

PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES, L'ENVIRONNEMENT ET LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE ;

PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF CHARGÉ DES AFFAIRES RELATIVES AU BUDGET ET AU PERSONNEL

POINT FOCAL POUR L'ÉTUDE SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE ;

POINT FOCAL POUR L'ÉTUDE SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN SITUATION DE CONFLIT EN AFRIQUE ;

MEMBRE DU COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE EN AFRIQUE ;

MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES COMMUNICATIONS ; ET

MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE

PRÉSENTÉ À LA 66^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

**Banjul, Gambie
13 juillet – 7 août 2020**

INTRODUCTION

Le présent Rapport est soumis en application des dispositions des règles 23.3 et 72 du Règlement intérieur de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) et conformément à ses Résolutions *CADHP/Rés. 148 (XLVI) 09*, *CADHP/Rés. 236 (LIII) 13* et *CADHP /Rés. 271 (LV) 14*. Il couvre les activités que j'ai entreprises depuis mon dernier rapport d'activité.

Le Rapport porte sur les activités menées au cours de la période comprise entre la 65^{ème} Session ordinaire tenue en Octobre/Novembre 2019 et la présente 66^{ème} Session ordinaire. Il s'articule en huit parties, comme suit :

- I. Activités menées en ma qualité de Président de la Commission ;
- II. Activités menées en ma qualité de Membre de la Commission ;
- III. Activités entreprises dans le cadre du mandat du Groupe de travail sur les Industries extractives, l'Environnement et les Violations des droits de l'homme en Afrique ;
- IV. Activités menées en ma qualité de Président du Comité consultatif chargé des affaires relatives au budget et au personnel ;
- V. Le point sur l'Étude sur la Justice Transitionnelle en Afrique ;
- VI. Le point sur les droits de l'homme dans les situations de conflit ;
- VII. Activités menées en ma qualité de Rapporteur pays ; et
- VIII. Conclusion.

Résumé

Les activités que j'ai entreprises pendant cette période intersession couvrent, entre autres, l'initiation de deux lettres d'appel urgent ; 14 déclarations sur une série de questions spécifiques et thématiques concernant des pays, certaines initiées conjointement avec d'autres membres de la Commission et/ou avec d'autres organes, notamment le Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant et le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme ; plusieurs lettres adressées au Président de l'UA et au Président de la Commission de l'UA ; et dans le cadre de la COVID-19, deux consultations avec les parties prenantes de deux des pays dont je suis le Rapporteur pays.

I. ACTIVITÉS MENÉES EN MA QUALITÉ DE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

1. J'ai initié un communiqué de presse sur le décès de feu l'Honorable Med. S. K. Kaggwa, ancien Commissaire décédé le 20 novembre 2019 à Kampala, en Ouganda. La Commission a rendu hommage à son engagement constant en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Afrique, notamment à son immense contribution en tant que Rapporteur spécial sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique.

2. *21 janvier - 10 février 2020, Addis-Abeba, Éthiopie, 33^{ème} Sommet de l'UA :*

J'ai dirigé la délégation de la Commission africaine qui a participé au 33^{ème} Sommet de l'Union africaine, et j'ai présenté le Rapport d'activité de la Commission au COREP. Les réunions des Organes délibérants de l'Union africaine (UA) auxquelles nous avons pris part sont les suivantes :

- la 39^{ème} Session Ordinaire du Comité des Représentants Permanents (COREP) : 21 - 22 février 2020 ;
- la 36^{ème} Session ordinaire du Conseil Exécutif : 06- 07 février 2020 ; et
- la 33^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement : 9 - 10 février 2020.

3. Le 05 février 2020, en marge du Sommet de l'UA, accompagné d'une délégation de la Commission, j'ai rencontré S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine (CUA). Au cours de l'entretien, nous avons mis en exergue le rôle crucial joué par la Commission ainsi que les droits garantis par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, pour l'atteinte des objectifs de l'UA et de l'Agenda 2063. Au cours de la rencontre, il a été souligné la nécessité d'améliorer le fonctionnement de la CADHP, notamment en accélérant les travaux de construction de son siège ainsi que le recrutement de personnel pour la Commission dont le travail est fortement entravé par le manque de personnel. J'ai également souligné la nécessité de mettre en œuvre le plan de la Commission concernant la succession de la Secrétaire exécutive de la Commission, qui prévoit le départ à la retraite de la Secrétaire exécutive, la nomination d'une secrétaire exécutive intérimaire et la publication du poste de Secrétaire exécutif de la Commission.

4. J'ai également présenté au Président de la CUA les observations de la Commission sur la situation en Libye et au Sahel afin d'enrichir les débats de la réunion des Chefs

d'État et de Gouvernement du Conseil de Paix et de Sécurité, prévue le 8 février sur ces deux situations. Ces observations a été faites sur la base de l'article 19 du Protocole du Conseil de Paix et de Sécurité, du Communiqué de la 866^{ème} Session du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, de la Résolution 332 de la CADHP et de l'Étude de la CADHP sur les droits de l'homme dans les situations de conflit, qui l'accompagne. Voir le Communiqué de presse sur la réunion publié sur le site : <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=474>

5. Je voudrais remercier Son Excellence, le Président de la CUA, pour avoir donné suite aux demandes que nous avons formulées. Il s'agissait, entre autres, du départ à la retraite de la Secrétaire exécutif sortante, de la nomination de la Secrétaire exécutive par intérim et de l'annonce du poste de Secrétaire exécutif, en consultation avec la Commission africaine.
6. J'ai eu une réunion avec l'Émissaire de l'UA pour la jeunesse, Aya Chebbi, en marge du sommet de l'UA. La réunion a permis de discuter des plans de collaboration pour renforcer le rôle de la jeunesse dans les droits de l'homme et promouvoir les droits de la jeunesse en Afrique. Ensuite, le 29 avril, j'ai fait une présentation sur le travail de la CADHP et sur la COVID-19, les droits de l'homme et la jeunesse en Afrique, lors d'une consultation virtuelle avec les jeunes, organisée par l'Émissaire de l'UA pour la jeunesse. La présentation a mis en exergue, non seulement le fait que la COVID-19 est essentiellement une question de droits humains et la nécessité de mieux protéger les droits de l'homme pendant cette pandémie qu'en temps normal, mais aussi les conséquences désastreuses sur les droits de l'homme de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur la jeunesse en Afrique.
7. Au cours de la 33^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, j'ai publié, avec le président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, un Communiqué de presse conjoint pour appeler la Conférence de l'UA à mobiliser davantage d'efforts pour faire taire les armes en Afrique en se fondant sur les droits de l'homme et des peuples et à déclarer 2021 année d'action collective pour faire face à la menace de la crise climatique en Afrique pour les droits de l'homme et des peuples. La déclaration conjointe a été publiée le 8 février, juste avant le début de la Session de la Conférence, le 9 février. Voir le lien de la déclaration sur le site : <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=476>
8. Dans le cadre du 33^{ème} Sommet de l'UA et du thème de l'année « Faire taire les armes en Afrique », j'ai tenu un point de presse sur le thème « *Les droits de l'homme et des peuples pour faire taire les armes en Afrique* », le vendredi 7 février 2020. Le point de presse qui a été retransmis en direct par l'UA a également permis de présenter

l'Étude de la CADHP sur les droits de l'homme dans les situations de conflit, lancée lors de la 65^{ème} Session ordinaire. Le point de presse, tenu en présence du Vice-président, l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu et l'Honorable Commissaire Soyata Maiga, a permis de présenter le travail de la Commission au grand public et d'enrichir le débat sur le thème de l'année de l'UA.

9. En marge du Sommet de l'UA, j'ai rencontré, avec la délégation de la CADHP, la délégation de la Gambie, dont le Vice-président de la Gambie et le Ministre de la justice et Attorney Général de la Gambie. J'ai organisé cette rencontre pour donner suite à la réunion que j'ai tenue avec le Président de la Gambie, Son excellence Adama Barrow, en novembre 2019, sur la nécessité d'entamer les travaux de construction du siège de la Commission africaine et de renforcer la collaboration entre la Commission et la Gambie dans la promotion du travail de la Commission africaine. Bien que la COVID-19 ait perturbé l'élan de notre engagement auprès de la Gambie sur ces points, nous continuons à suivre la décision du Conseil exécutif sur le démarrage des travaux préliminaires de la construction du Siège de la Commission.
10. Je voudrais informer le public que, le Rapport d'activité a été publié, conformément à l'article 59 de la Charte africaine, suite à la présentation, lors du Sommet de l'UA, du 47^{ème} Rapport d'activité de la Commission couvrant les activités entreprises pendant l'intersession et au cours de la 26^{ème} Session extraordinaire et de la 65^{ème} Session ordinaire. Comme souligné dans le Rapport, la Commission africaine, dans le cadre de son mandat de protection et de la proposition de recours en cas de violations par le biais de la procédure des Communications, a notamment finalisé et adopté une décision sur le fond sur une affaire historique, la *Communication 426/12 - Agnes Uwimana & Saidati Mukakibibi c/ Rwanda*. Dans cette affaire, la Commission a affirmé que les processus de justice locale tels que les Gacaca sont des mécanismes légitimes pour réparer les violations et a établi une norme repère sur la manière d'équilibrer les exigences de la sécurité nationale et de la liberté d'expression en tenant compte du contexte spécifique de paix et de sécurité d'un pays.
11. Le 11 février 2020, j'ai rencontré la Directrice exécutive de l'ONUSIDA, Winnie Byanyima, suite à une demande du bureau de liaison de l'ONUSIDA auprès de l'UA. La réunion a porté sur le travail de la CADHP et sur un nouveau domaine de collaboration entre la CADHP et l'ONUSIDA. Sur la base de notre précédente collaboration fructueuse sur les droits de l'homme en relation avec le VIH/SIDA, nous avons convenu de mener une étude conjointe sur l'Accès à la santé pour tous et son financement en Afrique. Dans le contexte de la COVID19, ce travail de

collaboration est devenu encore plus urgent et j'attends avec impatience le suivi de ce domaine de collaboration opportun.

12. Le 27 février 2020, en compagnie du Vice-président Remy Ngoy Lumbu et du Rapporteur pays pour la Gambie, la Commissaire Jamesina King, j'ai rencontré le Ministre de la justice et Attorney General de la Gambie dans son bureau. La réunion a porté sur la réalisation de travaux préliminaires en vue du démarrage de la construction du siège de la CADHP et, à cette fin, le ministre de la Justice et Attorney General a convenu d'organiser une cérémonie conjointe pour la pose de la première pierre du Siège de la Commission à Banjul, en Gambie, en marge de la prochaine Session ordinaire de la Commission. Il a été prévu que les équipes du Ministère et de la Commission travaillent sur les détails du plan.

13. Le 28 février 2020, en ma qualité de Président de la Commission, j'ai publié avec la Présidente du Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels, un Communiqué de presse conjoint sur la crise du Coronavirus (COVID-19). Tout en saluant les initiatives prises pour la prévention et la réponse à la pandémie de la COVID-19, la Commission a exhorté les États parties à la Charte africaine à prendre diverses mesures pour protéger la santé et la sécurité des populations africaines. La Commission africaine se félicite en outre des efforts déployés et du soutien apporté par le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC) et l'OMS en vue de permettre l'accès à toutes les informations et directives nécessaires à la préparation et à la réponse face à la COVID dans les pays africains.

14. Le 24 mars 2020, j'ai publié un Communiqué de presse sur une réponse efficace fondée sur les droits de l'homme face au nouveau virus COVID-19 en Afrique, dans lequel j'ai mis en évidence les diverses violations des droits de l'homme qui sont apparues dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et les mesures prises pour y faire face, et j'ai fourni des orientations sur les principes et les normes en matière de droits de l'homme que les États parties devraient respecter dans leur riposte à la COVID-19. Ces principes comprennent la non-discrimination et l'égalité, le droit à la santé, l'accès à l'information et la protection des groupes vulnérables, y compris ceux qui se trouvent dans des lieux de détention. Ce Communiqué a été largement utilisé pour documenter le travail des institutions nationales des droits de l'homme et le travail de plaidoyer et de suivi des organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi que le travail de reportage des journalistes.

15. J'ai initié une lettre transmise le 7 mai 2020 au Président de l'UA, S.E. le Président Cyril Ramaphosa, pour demander que les droits de l'homme soient le principal pilier de la réponse continentale à la COVID-19. La lettre a été soumise dans le cadre

du mandat de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples de la Commission, en vertu de l'article 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et dans le but de souligner l'importance cruciale des droits de l'homme et des peuples dans le succès des efforts continentaux et nationaux visant à mettre fin à la COVID-19. Ci-après le lien de la Déclaration de la CADHP sur la soumission de la lettre : <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=497>

16. Le 18 mai 2020, j'ai envoyé une lettre au Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, concernant l'état du système africain des droits de l'homme. Dans cette lettre, j'ai souligné la nécessité de soutenir l'engagement en faveur du système de protection des droits de l'homme en maintenant la participation des États membres de l'UA dans le système, notamment en œuvrant à l'amélioration du système plutôt qu'en s'en retirant, comme démontré par les récentes tendances de retrait de la Déclaration de l'article 34 (6) du Protocole à la Charte africaine portant création de la Cour africaine.
17. Le 20 mai 2020, j'ai publié, avec le Haut-commissaire des Nations unies aux Droits de l'homme, Michelle Bachelet, une Déclaration conjointe avertissant que des dizaines de millions de personnes allaient être poussées à l'extrême pauvreté en Afrique en raison de la COVID-19 et de son impact économique, avec des conséquences catastrophiques sur les droits de l'homme. Nous avons rappelé aux gouvernements africains qu'un impératif juridique et une condition préalable au succès de l'effort visant à vaincre la pandémie est qu'ils protègent les plus vulnérables et mettent un terme aux violations qui émergent dans le contexte de la COVID-19, notamment la discrimination sous toutes ses formes, la violence à l'égard des femmes, l'insécurité alimentaire, le recours excessif à la force et les exécutions extrajudiciaires. Cette déclaration a notamment été reconnue et saluée dans le Communiqué de la 928^{ème} Session du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur la COVID-19 et ses répercussions.
18. Le 29 mai 2020, j'ai eu une réunion virtuelle avec l'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'Union africaine, S.E. Jessica Lapenn, à sa demande. La réunion a porté sur le travail de la Commission eu égard à la COVID-19. J'ai souligné la grande préoccupation de la Commission quant aux conséquences potentiellement dévastatrices des retombées socio-économiques de la COVID-19 et la nécessité pour les États-Unis de soutenir l'appel à la solidarité mondiale avec l'Afrique grâce à des mesures d'aide économique et financière. J'ai également évoqué le défi que posent le racisme et la brutalité policière aux États-Unis dans le contexte du meurtre brutal de George Floyd.

19. Outre ce qui précède et les divers événements de haut niveau auxquels j'ai pris part pour faire entendre la voix de la Commission dans diverses plateformes (pour veiller au respect des normes de la Charte africaine dans le contexte de la COVID19 et du thème de l'année de l'UA) et pour sensibiliser le public au travail de la Commission ; je me suis également engagé à rédiger des articles d'opinion sur divers questions importantes d'actualité. À l'occasion des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre en 2019, j'ai rédigé, en collaboration avec l'Émissaire de l'UA pour la jeunesse, un article qui a été publié dans le *Daily Maverick*, publication sud-africaine à grand tirage, ainsi que dans *Addis Standard*, publication éthiopienne, sur le thème « Pourquoi la garantie aux femmes et aux jeunes filles une vie sans violence devrait être l'affaire de tous, en tout temps » <https://www.dailymaverick.co.za/article/2019-11-27-every-one-of-us-must-act-to-combat-gender-based-violence/> et <http://addisstandard.com/op-ed-assuring-women-young-girls-a-life-free-from-violence-should-be-everyones-business/amp/>. Le 3 avril, j'ai publié un autre article d'opinion dans le *Mail et le Guardian* sur la COVID-19 et les droits de l'homme, en expliquant clairement pourquoi les droits de l'homme sont au cœur de la lutte contre la COVID-19 <https://mg.co.za/article/2020-04-03-in-the-face-of-the-pandemic-human-rights-are-a-necessity-not-a-luxury/>. Dans le contexte du meurtre brutal à motivation raciale de George Floyd aux États-Unis, j'ai écrit un article attirant l'attention sur les meurtres résultant d'un usage excessif de la force par les forces de sécurité en Afrique au nom de l'application des règles édictées dans la lutte contre la COVID19 et demandant instamment que les auteurs soient tenus responsables de leurs actes. <https://mg.co.za/africa/2020-06-10-we-need-an-outpouring-of-outrage-about-africans-killed-by-security-forces/>. Dans une interview avec le Rédacteur en chef du *Mail and Guardian* pour l'Afrique, j'ai tiré la sonnette d'alarme en exprimant la crainte que les problèmes de droits de l'homme observés dans le cadre de la COVID-19 et l'impact socio-économique de la COVID19 ne dégénèrent en une grave crise des droits de l'homme : <https://mg.co.za/africa/2020-07-02-au-rights-leader-warns-of-human-rights-disaster/>

20. Ces activités ont contribué non seulement à rehausser le profil de notre Commission en faisant entendre sa voix auprès d'un public élargi, au-delà de la communauté des droits de l'homme. Ces activités ont contribué de manière considérable à soutenir la protection des droits de l'homme au niveau national en

amplifiant et en appuyant le travail des institutions nationales des droits de l'homme, du pouvoir judiciaire, des organisations de la société civile et des médias et en soutenant les États parties, en leur proposant des options politiques claires et des lignes de conduite juridiques pour se conformer à la Charte. Ces activités ont contribué non seulement à renforcer les relations entre la CADHP et les parties prenantes existantes, telles que les INDH, les OSC, les organes similaires dotés de mandat des droits de l'homme et le HCDH des Nations unies, mais aussi à étendre sa portée aux médias et aux sphères décisionnelles.

II. ACTIVITÉS MENÉES EN MA QUALITÉ DE MEMBRE DE LA COMMISSION

21. 21 octobre - 10 novembre 2019, 65^{ème} Session ordinaire, Banjul, Gambie

J'ai participé et présidé la 65^{ème} Session ordinaire de la Commission et, durant cette session, j'ai pris part aux célébrations de la Journée africaine des droits de l'homme, le 21 octobre 2019, au lancement de l'Étude sur les questions liées aux droits de l'homme dans les situations de conflits : Pour un rôle plus systématique et plus effectif de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, une discussion de groupe sur l'étude de fond sur les industries extractives, l'environnement et les droits de l'homme ainsi que les différents travaux de la Commission durant la Séance privée.

L'une des principales issues de la session de la Commission a été la finalisation de plusieurs Communications sur des plaintes de violations des droits inscrits dans la Charte africaine.

22. 19 février - 4 mars 2020, 27^{ème} Session extraordinaire, Banjul, Gambie

J'ai participé et présidé la 27^{ème} Session extraordinaire de la Commission qui s'est tenue conformément à la règle 27 du Règlement intérieur de la Commission. Durant cette session, j'ai participé notamment à l'examen de Communications ; à l'adoption du Règlement intérieur 2020 de la Commission et des Règles relatives à la création et au fonctionnement de Mécanismes spéciaux de la Commission ; à l'examen de différents autres documents et à l'adoption de six Résolutions.

23. 29 juin au 1^{er} juillet 2020, 28^{ème} Session extraordinaire, session virtuelle

J'ai participé et présidé la 28^{ème} Session extraordinaire de la Commission qui s'est tenue conformément à la règle 27 du Règlement intérieur de la

Commission. La Session était organisée pour la prestation de serment publique des nouveaux membres de la Commission et leur installation et j'ai eu l'honneur d'administrer la déclaration de serment solennelle de la prise de fonction des nouveaux membres en vertu de l'article 38 de la Charte africaine et de la règle 10 du Règlement intérieur de la CADHP. Dans le cadre de l'installation des nouveaux membres de la Commission, j'ai également fait une présentation sur le mandat de la CADHP et son statut par rapport à d'autres organes de l'UA.

En raison de la perturbation de l'Internet en Éthiopie, je n'ai pas pu participer aux deux dernières journées de la Session durant lesquelles le Vice-président, l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu est intervenu à ma place pour diriger les travaux des derniers jours de la Session.

III. ACTIVITÉS MENÉES EN VERTU DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (GTIE)

24. Dans le cadre de la sensibilisation aux **Lignes directrices et Principes de l'établissement des rapports d'État sur les industries extractives, les droits de l'homme et l'environnement**, le Groupe de travail a effectué une visite de plaidoyer en République du Niger, les 09 et 10 décembre 2019. La visite avait pour but de sensibiliser les institutions de l'État concernées par les droits de l'homme et des peuples et les industries extractives ainsi que d'autres parties prenantes de la Commission aux Lignes directrices et Principes d'établissement des rapports d'État en vertu des articles 21 et 24 de la Charte africaine concernant les industries extractives et l'environnement (Lignes directrices et principes sur l'établissement de rapports). Outre les engagements individuels auprès d'institutions de l'État, le Groupe de travail a organisé un atelier sur les Lignes directrices et les principes avec des acteurs de la société civile locale. J'exprime ici ma satisfaction au Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Membre du GTIE, qui a dirigé cette visite.

25. Je voudrais remercier l'Organisation internationale de la Francophonie pour le soutien qu'elle a apporté au GTIE dans la conduite de cette visite.

26. Les 16 et 17 décembre 2019, une visite de plaidoyer similaire pour la sensibilisation aux **Lignes directrices et principes** a été effectuée en Éthiopie. Un Communiqué sur la visite a été adopté et est consultable sur le site Web de la Commission. Au cours de la visite, la délégation a engagé des discussions détaillées avec le Ministre des Mines et du Pétrole ; le Ministre d'État des Affaires étrangères de l'Éthiopie ; le Commissaire de la Commission éthiopienne d'investissement (EIC) ; le Commissaire en chef de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (CEDH)

; un représentant de la Section de la Gestion des ressources naturelles de la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (UNECA) ; un Membre du Conseil éthiopien des droits de l’homme (EHRCO) et des représentants du Centre des droits de l’homme de l’Université d’Addis-Abeba. Pour plus de détails sur le résultat de la visite, voir la déclaration de la Commission sur <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=471>.

27. Le 18 mai 2020, en ma qualité de Président du GTIE et de Rapporteur de pays pour l’Afrique du Sud, j’ai publié un communiqué de presse sur les droits humains des mineurs et des communautés affectées par l’exploitation minière durant la pandémie de la COVID-19 en Afrique du Sud, en insistant sur la nécessité de protéger les mineurs et leurs communautés qui, du fait de la nature de leur situation socioéconomique, de la nature du travail minier, des incidences négatives de l’exploitation minière et du manque d’accès à différents équipements sociaux, pourraient souffrir davantage des impacts de la propagation de la COVID-19. J’ai lancé un appel pour une mise en œuvre urgente de la décision du tribunal du travail sud-africain prescrivant que des mesures de sécurité soient mises en place par les sociétés minières et le gouvernement.

28. Durant l’intersession, des progrès ont été réalisés concernant l’**Étude préliminaire sur les Industries extractives, l’Environnement et les Droits de l’homme en Afrique**, dont a été chargée le Groupe de travail en vertu de la Résolution 148. Suite aux observations reçues de différentes parties prenantes dans le cadre de consultations publiques au cours de la 65^{ème} Session ordinaire ainsi qu’à l’appel à observations en ligne, des progrès ont été réalisés avec l’incorporation de ces contributions en vue de la révision et de la finalisation de l’étude pour présentation à l’examen de la Commission.

29. Des progrès ont également été réalisés durant cette période d’intersession dans la finalisation de l’**Étude sur les flux financiers illicites**, dont ont été chargés le GTIE et le Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels en vertu de la Résolution 236 de la Commission en vue de sa soumission à la Commission pour examen.

IV. ACTIVITÉS MENÉES EN MA QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES AFFAIRES RELATIVES AU BUDGET ET AU PERSONNEL

30. En ma qualité de Président du Comité consultatif de la Commission sur les affaires budgétaires et du personnel (ACBSM) et en ma qualité de Président de la Commission, j’ai tenu plusieurs réunions avec les membres du personnel de la

Commission pour les écouter parler de leur conditions de travail et de la manière d'améliorer les dispositions de production de leur travail pour améliorer effectivement le fonctionnement de la Commission dans l'exécution de ses mandats. Cela a donné lieu à l'inclusion d'un représentant du personnel du Secrétariat dans la composition de l'ACBSM.

31. Au cours de la 65^{ème} Session ordinaire, l'ACBSM n'a pas pu organiser sa réunion en raison de l'absence de la Fonctionnaire chargée des Finances de la Commission. Étant donné que les Sessions de la Commission sont les seules occasions où les membres de la Commission et le personnel du Secrétariat mènent ensemble les activités de la Commission, la Commission a pris la décision que les membres clés du personnel évitent les missions qui les tiennent éloignés durant les Sessions de la Commission.
32. Au cours de la 27^{ème} Session extraordinaire, j'ai convoqué et présidé une réunion de l'ACBSM pour examiner l'exécution du budget 2019 de la Commission et discuter du plan de mise en œuvre du budget 2020.
33. Dans la ligne de la position prise par la Commission sur l'urgente nécessité de se doter d'un appui technique pour travailler rapidement sur le Plan stratégique 2020-2024 de la Commission, j'ai initié un appui technique *ad hoc* de la GIZ pour commencer le travail technique sur la préparation du Plan stratégique. Le résultat initial de ce travail a été présenté par l'expert appuyé par la GIZ au cours de la 27^{ème} Session extraordinaire de la Commission.

V. ACTIVITÉS MENÉES EN MA QUALITE DE POINT FOCAL SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE

34. Les 4 et 5 décembre 2019, j'ai pris part au Dialogue est-africain sur la mise en œuvre régionale de la Politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (AUTJP) à Addis-Abeba, Éthiopie, organisé par l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire (RWI) en Afrique de l'Est et présenté à un panel intitulé : Le rôle des mécanismes régionaux des droits de l'homme dans la facilitation des processus de justice transitionnelle.
35. Le 22 mai 2020, en ma qualité de Point focal sur la Justice transitionnelle et les Droits de l'homme et de Président de la Commission, j'ai publié un communiqué de presse sur l'arrestation du génocidaire présumé, Félicien Kabuga, dans lequel j'affirmais que cette arrestation est une étape tardive mais cruciale de la justice pour les victimes du génocide et que le procès de Kabuga devrait contribuer au plein

rétablissement et à une paix durable au Rwanda. Voir le lien de la déclaration sur <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=506>.

36. Le 3 juillet 2020, j'ai organisé une consultation avec différentes parties prenantes nationales et internationales engagées dans les processus de paix au Soudan du Sud, notamment un représentant du gouvernement, la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud, le Département des Affaires politiques de l'UA, la Commission d'évaluation et de suivi du Soudan du Sud, les membres de la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour le Soudan du Sud et des représentants d'organisations de la société civile, pour discuter de l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle de l'accord de paix du Soudan du Sud dans la poursuite du rôle assigné à la Commission dans l'accord de pays et du mandat de la Commission en matière de promotion de la justice transitionnelle en Afrique. Sur la base des riches observations et contributions reçues durant et après la consultation, j'ai initié le processus d'élaboration d'une note consultative devant être soumise aux Organes pertinents de l'UA et aux entités du sud-soudanaises.

VI. ACTIVITÉS MENÉES EN MA QUALITÉ DE POINT FOCAL SUR LES CONFLITS ET LES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

37. Le 4 février 2020, j'ai publié un Communiqué de presse sur la montée de violents conflits dans certaines parties du continent, causant des violations de droits, dans lequel j'exprimais ma profonde préoccupation à constater que des parties du continent sont le théâtre de la montée d'incidences de conflits violents dans lesquels les civils portent l'essentiel du poids de la violence. La déclaration appelait l'Union africaine, en particulier ses Organes délibérants, notamment la Conférence de l'UA et le Conseil de paix et de sécurité, à tenir une session spéciale sur la montée et la propagation de la violence et des conflits dans certaines parties du continent dans le cadre de l'Agenda « faire taire les armes en Afrique ».

38. Dans le cadre de mon mandat de Personne focale de la Commission sur les conflits et les droits de l'homme, j'ai fait une présentation durant la Série de Dialogues africains, du 20 au 22 mai 2020, organisée par le Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union africaine sur le thème COVID19 et faire taire les armes en Afrique : défis et opportunités. La présentation portait spécifiquement sur le thème « Réconciliation, politiques inclusives et cohésion nationale pour faire taire les armes et garantir le droit à la paix en Afrique » et elle peut être consultée intégralement sur le site Web de la Commission.

39. Le 22 mai 2020, avec le Commissaire Rapporteur sur la situation des droits de l'homme en Libye, j'ai publié un communiqué de presse sur les attaques de zones civiles à Tripoli, Libye. Nous condamnons *inter alia* les attaques de civils et des établissements de santé qui, selon nous, constituent un mépris total des droits de l'homme et du droit international en matière des droits de la personne et peuvent être considérées comme des crimes de guerre. Condamnant le rôle d'acteurs extérieurs en Libye qui a exacerbé le conflit et les violations des droits, notamment l'attaque de drones du 29 avril 2020 qui a tué 8 civils, nous avons appelé à la cessation des violations continues de l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité de l'ONU par des forces extérieures créant les conditions menant à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Voir le lien de la déclaration sur <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=507>.

VII. ACTIVITÉS MENÉES EN MA QUALITÉ DE RAPPORTEUR DE PAYS

40. Le 5 novembre 2019, en ma qualité de Rapporteur de pays pour le Soudan du Sud, j'ai publié un communiqué de presse sur la prévention de la retombée du Soudan du Sud dans un conflit dans lequel j'exhortais, *inter alia*, les dirigeants politiques du Soudan du Sud à placer la protection et la promotion des droits fondamentaux des Sud-Soudanais au cœur de toutes les négociations pour une paix et un développement durables et où j'exhortais les différentes parties prenantes à soutenir le processus de paix, à s'assurer que les principales tâches préalables à la transition soit remplies avant la formation du Gouvernement d'unité nationale.

41. J'ai initié, en ma qualité de Rapporteur pays pour le Soudan du Sud, la **Résolution 428 sur la situation des droits de l'homme dans la République du Soudan du Sud - CADHP/Res.428(LXV)2019** qui a été adoptée le 10 novembre 2019, à la conclusion de la 65^{ème} Session ordinaire de la Commission. La résolution me chargeait, *inter alia*, en qualité de Rapporteur de pays, de me rapprocher de la Commission de l'UA et du Gouvernement du Soudan du Sud avec des propositions sur l'opérationnalisation du Chapitre V de l'Accord revitalisé sur le Soudan du Sud (R-ARCSS). Dans la ligne de cette résolution et comme déjà présenté au paragraphe 36 ci-dessus, j'ai convoqué une réunion consultative qui a réuni des parties prenantes régionales et internationales du Soudan du Sud, de l'IGAD, l'UA et l'ONU.

42. Le 22 novembre 2019, en ma qualité de Rapporteur de pays pour la Tanzanie et avec le Rapporteur spécial sur la Liberté d'expression et l'Accès à l'information, nous avons publié un communiqué de presse sur la détérioration de la situation des droits de l'homme en Tanzanie, concernant en particulier les limites imposées à la liberté de réunion et d'association, les menaces pour la liberté d'expression et les médias, les restrictions au fonctionnement des OSC et le fait que, depuis 2017, les

filles enceintes et les adolescentes mères ne soient pas autorisées à poursuivre leurs études.

43. Concernant mon mandat sur le Soudan du Sud, j'ai publié un communiqué de presse, le 21 février 2020, sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, dans lequel j'exprimais ma préoccupation devant les conséquences de la non-mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé de septembre 2018 sur la résolution du conflit au Soudan du Sud et l'occasion que cela représentait pour la perpétration de violations des droits de l'homme et des peuples. Nous avons réitéré la demande au Gouvernement d'Unité nationale du Soudan du Sud d'inviter la Commission à effectuer une mission de protection des droits de l'homme dans le pays.
44. Le 30 avril 2020, j'ai organisé une consultation virtuelle avec l'Institution nationale des droits de l'homme (INDH) et des représentants de la société civile en Afrique du Sud sur les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les droits de l'homme en Afrique du Sud. Les objectifs étaient que la Commission obtienne des informations à jour sur les impacts de la pandémie de la COVID-19 en Afrique du Sud et d'engager les parties prenantes sur le meilleur moyen pour la Commission de soutenir les efforts entreprises pour prendre en compte les questions liées aux droits de l'homme. J'exprime ma satisfaction au Centre for the Study of Violence qui a coordonné cette consultation. Le résultat des consultations a contribué à la Lettre d'appel urgent à l'Afrique du Sud, le 12 mai 2020, et à la déclaration que j'ai publiée le 7 mai 2020, sur la situation des mineurs et des communautés affectées par l'exploitation minière.
45. Le 5 mai 2020, en ma qualité de Rapporteur de pays pour la Tanzanie et avec le Rapporteur spécial sur la Liberté d'expression et l'Accès à l'information et la Présidente du Groupe de travail sur les Droits économiques, sociaux et culturels, j'ai transmis une Lettre d'appel urgent à la République-Unie de Tanzanie concernant le droit des populations de la Tanzanie à la protection de leur santé et de leur vie et d'avoir accès à des informations sur la santé publique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 dans le pays.
46. Le 12 mai 2020, en ma qualité de Rapporteur de pays pour l'Afrique du Sud, j'ai transmis une Lettre d'appel urgent à la République sud-africaine concernant des violations résultant de l'application de mesures de confinement par les forces de sécurité, la protection des femmes et des filles durant le confinement et les difficultés socioéconomiques auxquelles un grand nombre de Sud-Africains est confronté. Cette lettre exprimait également ma préoccupation concernant la protection des droits des groupes vulnérables, notamment les mineurs et les communautés affectées par l'exploitation minière, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les

migrants dans le contexte des mesures de confinement en vigueur. Voir le lien de la brève déclaration sur la Lettre d'appel urgent sur <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=499>.

47. Le 2 juin 2020, j'ai organisé une consultation virtuelle avec l'Institution nationale des droits de l'homme et des représentants de la société civile sur les impacts de la pandémie de la COVID-19 au Kenya. Les objectifs étaient que la Commission obtienne des informations à jour sur les impacts de la pandémie de la COVID-19 au Kenya et de me rapprocher des parties prenantes sur le meilleur moyen pour la Commission de soutenir les efforts entreprises pour prendre en compte la pléthore de questions liées aux droits de l'homme résultant des mesures de réponse à la COVID-19 et de l'approche de leur application. Le processus de suivi des différentes questions soulevées durant et depuis la réunion consultative est en cours, notamment dans le cadre de la 66^{ème} Session ordinaire de la Commission.
48. Le 24 juin 2020, j'ai publié un communiqué de presse sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, dans lequel j'exprimais ma préoccupation devant les questions liées aux droits de l'homme par rapport à la COVID-19 et à son impact sur le processus transitionnel. La Commission a exprimé sa préoccupation quant au fait que des membres de la Task-force gouvernementale de haut niveau, établie pour coordonner et diriger la réponse à la pandémie, aient été infectés par le virus. La Commission a également exprimé sa préoccupation au sujet de la menace que représente la COVID-19 pour les membres les plus vulnérables de la société comme les femmes, les enfants et les personnes déplacées.

VIII. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

49. Comme l'indique le compte des activités que j'ai menées, de grands efforts ont été entrepris pour initier et mettre en œuvre des actions pertinentes dans tous les domaines des responsabilités qui m'ont été confiées dans la Commission. Pour relever les défis découlant des perturbations causées par la COVID-19, j'ai initié de nouvelles méthodes de travail, telles que les consultations virtuelles de parties prenantes, qui se sont avérées très précieuses. Malgré tout ce qui a été fait, je suis conscient que ces efforts peuvent ne pas être suffisants. En effet, une source constante de profonde préoccupation pour moi est due à l'immense écart entre la promesse de notre mandat et notre capacité à nous en acquitter.

50. Il ressort clairement de mes interventions et des différents rapports et informations reçus depuis que la COVID-19 a été déclarée pandémie mondiale en mars 2020, que cette pandémie sanitaire s'est développée et qu'elle a évolué en une crise des droits de l'homme extrêmement préoccupante et qu'elle a pris une immense ampleur, non seulement pour les personnes affectées par les questions émergentes des droits de l'homme mais aussi pour nous tous, Africains et parties prenantes de la Commission africaine. Les questions liées à la COVID-19 ne sont pas des questions passagères que nous pouvons traiter en suivant une approche habituelle. Il devient chaque jour plus apparent que le chaos provoqué par la COVID-19 a mis en avant la question urgente et déterminante des droits de l'homme de cette époque dont certains sont négligés depuis longtemps par nous, États, société civile et institutions des droits de l'homme.

51. La Commission, à travers moi-même et la Présidente du Groupe de travail sur les droits ECOSOC, a considéré la pandémie de la COVID-19, depuis le début, comme une grave menace pour les droits à la santé et à la vie et elle a alerté les États pour qu'ils prennent des mesures de réponse précoce en insistant particulièrement sur la prévention, compte tenu des faiblesses des systèmes de santé des États parties à la Charte africaine. Depuis lors, la Commission s'est saisie des implications multidimensionnelles de la pandémie pour les droits de l'homme et de ses graves implications socioéconomiques à long terme pour les droits de l'homme en Afrique. Dans ce contexte, par la déclaration de la Commission que j'ai publiée en ma qualité de Président, nous avons plaidé pour que les droits de l'homme soient un pilier central de toutes les réponses à la pandémie.

52. La pandémie de la COVID-19 a, d'une part, exposé la profonde inégalité et l'injustice des systèmes qui envahissent la plupart des sociétés africaine en causant un déficit systémique de gouvernance et des décennies de politiques ayant accordé la priorité à la croissance du PIB au détriment d'un développement axé sur l'homme. Elle offre, d'autre part, une opportunité de réflexion critique sur la manière dont le système pourrait être révisé et remplacé par une approche axée sur les droits de l'homme et la planète.

53. Concernant le déficit de gouvernance, un domaine crucial de préoccupation dans le contexte de la COVID-19 inclut ce qui a trait au rôle des institutions chargées de l'application des lois et de la sécurité dans des situations de pandémie sanitaire. Les approches sécuritaires et l'usage excessif de la force par ces institutions dans l'application de la réglementation relative à la COVID-19 ont donné lieu à des violations et des réductions de différents droits comme la protection contre les

traitement inhumains et dégradants, l'agression et la violence sexuelles, le droit à la vie et l'accès à des services cruciaux comme la santé, la justice, l'assistance sociale et à des produits de première nécessité comme la nourriture et le matériel de cuisine. Ces situations ont entraîné non seulement différentes violations comme les exécutions, la torture et les traitements inhumains, les arrestations arbitraires, mais aussi différentes privations comme, par exemple, l'accouchement des femmes à domicile par crainte du couvre-feu.

54. Un autre domaine de violence systémique qui devrait être pris en compte dans le cadre de la réponse à la COVID-19 est la nature omniprésente et persistante de la violence sexuelle et sexiste. Si la situation des femmes et des filles a empiré de manière alarmante par suite du pic exponentiel de la violence sexuelle et sexiste, des responsabilités du ménage et en matière de reproduction, de la violence familiale, des pratiques néfastes et des perturbations de l'accès à des soins de santé sexuelle et reproductive et de la perte des moyens de subsistance, la pandémie a simplement placé une loupe sur les questions structurelles persistantes qui envahissent tous les aspects de la vie des femmes et des filles, comme la masculinité violente et les pratiques et attitudes patriarcales profondes qui perpétuent l'oppression des femmes et des filles et leur exclusion de la jouissance des pleines mesures de leurs droits fondamentaux à égalité avec d'autres.

55. Comme souligné dans certaines de mes interventions et par les informations reçues des consultations que j'ai organisées, un autre domaine pour lequel une réforme structurelle est attendue depuis longtemps est la négligence avec laquelle sont traités les droits socioéconomiques et la tendance parallèle à la marchandisation de l'accès aux droits socioéconomiques – accès aux soins de santé, à l'eau, à des services sociaux, à l'éducation et à un logement décent sont certains des droits basiques qui sont devenus des droits marchandés. Une grande partie des ravages causés par la COVID-19 dans nos sociétés, notamment les privations terribles des droits socioéconomiques comme la famine et le manque d'accès à l'eau, sont imputables à l'absence de longue date de priorisation et d'investissement dans la réalisation des droits socioéconomiques.

56. Il est donc nécessaire de repenser en profondeur le paradigme du développement économique au cœur du développement en Afrique qui n'a servi, à ce jour, qu'à une petite minorité, a ancré la dépendance du continent envers des forces extérieures et donné lieu à la destruction de l'environnement naturel sur lequel est fondée l'existence humaine. Ce modèle dépassé et franchement néfaste de développement devrait être remplacé par un paradigme de développement durable, autonome et axé sur l'homme pour l'ensemble du continent africain.

57. La COVID-19 et les questions liées aux droits de l'homme qui en découlent constituent le plus grave défi de notre temps qui devrait assurément définir notre avenir immédiat et à long terme. Le relèvement consécutif à la pandémie sera lent et douloureux mais il peut également être une occasion unique de s'atteler aux fléaux qui empiètent sur les droits de l'homme et freinent le développement durable et le bien-être des masses de personnes sur notre continent. Je souhaite sincèrement que nous, États africains, Union africaine, Institutions nationales des droits de l'homme et organisations de la société civile, ne manquerons pas de relever ce défi et que nous tracerons une nouvelle voie vers un avenir plus humain, plus juste, plus inclusif et écologiquement plus durable.

Je vous remercie !